

Tjenbé Rèd!



***En graciaant Christian Vanneste,
la Cour de cassation démontre
que la loi contre l'homophobie
est une imposture***

*(Tjenbé Rèd demande aux partis politiques
de modifier leurs statuts.*

*- L'association noire et métisse homosexuelle
appelle également à un rassemblement
devant la Cour de cassation,*

mercredi 19 novembre à 19 heures.

*- Elle invite les associations de défense
des droits humains à soutenir financièrement
Act Up-Paris, le SNEG et SOS homophobie
en cas de recours devant la Cour européenne
des droits de l'homme)*

Paris, le jeudi 13 novembre 2008

Communiqué de presse n°TR08POL24

La Cour de cassation vient de casser la décision de la cour d'appel de Douai qui avait condamné Monsieur Vanneste pour avoir déclaré que l'homosexualité était «*inférieure à l'hétérosexualité*» et que, «*si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité*». Aurait-elle cassé une décision condamnant Monsieur Le Pen pour avoir déclaré que la condition noire serait «*inférieure à la condition blanche*» et que, «*si on poussait la négritude à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité*» ?

En établissant une hiérarchie entre les haines, la Cour de cassation fait plus que donner un blanc-seing à Christian Vanneste et aux homophobes de tout poil. Elle démontre que la loi contre les propos homophobes du 30 décembre 2004 est, comme nous l'écrivions déjà le 3 novembre dernier au sujet du chanteur de *reggae dancehall* jamaïcain Capleton, «*une imposture qui nous a fait croire que nous avons changé la société, alors qu'elle est tellement inapplicable que la société au contraire s'en sert pour exprimer en toute impunité son homophobie ordinaire*».

En se contentant de cette loi, le mouvement LGBT (lesbien, gai, bi & trans) s'est laissé bercer par la propagande d'une certaine classe politique qui lui a fait croire qu'il avait gagné pour mieux endormir sa vigilance et se dispenser de modifier ses pratiques. Depuis l'adoption de cette loi, tous les partis politiques représentés au Parlement ont toléré en leur sein des propos homophobes ou accepté de faire alliance avec des partis politiques qui toléraient en leur sein de tels propos.

Tjenbé Rèd estime que les partis politiques doivent donner l'exemple à la société française et respecter non seulement la lettre mais encore l'esprit de la loi contre les propos homophobes ou racistes. En conséquence, nous demandons aux partis

politiques d'insérer dans leurs statuts une clause prévoyant explicitement l'exclusion immédiate de tout adhérent ayant tenu des propos homophobes ou racistes et la rupture immédiate de toute alliance avec un parti politique qui ne ferait pas de même.

Tjenbé Rèd estime que la décision de la Cour de cassation méconnaît manifestement l'article 1er de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789 : «*Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*». En conséquence, nous appelons à un rassemblement silencieux, mercredi 19 novembre à 19 heures devant la Cour de cassation, afin de rendre hommage aux victimes de l'homophobie dont la mémoire est bafouée par sa décision.

Tjenbé Rèd appelle les associations de défense des droits humains à soutenir financièrement *Act Up-Paris*, le *SNEG* et *SOS homophobie* si ces associations, aujourd'hui déboutées, décidaient de porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Pour Tjenbé Rèd
(Mouvement civique pour l'action & la réflexion
sur les questions noires, métisses & LGBT
en France ultramarine & hexagonale)
Le président, David Auerbach Chiffrin
tjenbered@hotmail.fr
06 10 55 63 60

[1] 3 novembre 2008 - *Droit de réponse de l'association Tasse de Thé : «Le Reggae est-il soluble dans l'homophobie ?» (Précisions de l'association Tjenbé Rèd)* - Communication n°TR08SOC29B
<http://www.tjenbered.fr/2008/20081103-00.html>

[2] 8 octobre 2007 - *Municipales : Mauroy évoque les propos homophobes de Vanneste en oubliant ceux d'Occolier* - Communiqué de presse n°TR07POL27
<http://www.tjenbered.fr/2007/20071008-00.html>

© TJENBÉ RÈD ! Mouvement civique pour l'action & la réflexion sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans) en France ultramarine & hexagonale
Association loi 1901 fondée le 1er mai 2007, déclarée le 24 mai 2007, Journal officiel du 16 juin 2007
CCP Paris 5355746U | IBAN FR94 2004 1000 0153 5574 6U02 070 | BIC PSSTFRPPPAR |
SIRET 500 965 678 00013 | NAF/APE 913E
Membre du Comité consultatif des associations ultramarines
près la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer
Membre de l'UNOM | Union nationale de l'outre-mer français
Membre du RAAC-sida | Réseau des associations africaines et caribéennes
agissant en France dans la lutte contre le sida
Membre du CRAN | Conseil représentatif des associations noires en France
Membre associé, Observateur de la Fédération française des Centres LGBT
Membre du collectif UCIJ | Uni(e)s contre l'immigration jetable
Stop Murder Music France, relais du réseau Stop Murder Music en France
Signataire de la Charte de la Coordination française pour le droit d'asile
Signataire du pacte interassociatif Ni Pauvre, Ni Soumis du 4 février 2008
Soutien du collectif DroitsEtProstitution
Courriels : contact@tjenbered.fr | MSN : tjenbered@hotmail.fr |
Myspace : <http://www.myspace.com/tjenbered> | Site Internet : <http://www.tjenbered.fr/>
Ligne d'écoute et d'information : +33 (0)6 10 55 63 60 (24h/24, répondeur à certaines heures)
113, boulevard Voltaire, 75011 Paris
